

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 16 avril 2026 à 18h00

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
les articles L.2121-15, L.2121-25 et L.5211-1)

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, s'est réunie en la salle du Quattro à Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Axel BERRIAUX**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

LISTE DES PRÉSENTS

(Délibérations étudiées : n° 2026.04.16.1 à 2026.04.16.5)

NOM Prénom	Observations
AILLAUD Jean-Baptiste	Présent
ALLAMANNO Blandine	Présente
ALLEC Patrick	Présent
AMAR CAL Nina	Présente
AMIEL Murielle	Présente
ARNAUD Jean-Michel	Présent
ASSO Catherine	Présente

AYACHE Serge	Présent
BARD Fernand	Absent puis arrive et vote la Délibération n° 2 et les suivantes
BERNERD Françoise	Présente
BERRIAUX Axel	Présent
BOIVIN Loïc	Présent
BONNARDEL Guy	Présent
BORDIGA Gérald	Présent
BOUTRON Claude	Présent
BOYER Claudie	Présente
BRIARD Jean-Pierre	Présent
BROCHIER Jean-Louis	Présent
CHENAVIER Gérald	Présent
CLERC Johanna	Présente
COMBE Sandrine	Présente
CORDIER Elie	Présent
COSTORIER Rémi	Présent
DEININGER Dorian	Présent

DELFINO Sophie	Présente
DESCHAMPS Sophie	Présente
DIDIER Roger	Présent
DUGELAY Denis	Présent
EYRAUD-YAAGOUB Zoubida	Présente
FOREST Solène	Présente
FOULQUE Mélissa	Présente
GARNIER Mikaël	Présent
GAY-PARA Michel	Présent
GRIMAUD Roger	Présent
GUIDONE Christophe	Présent
HUBAUD Christian	Présent
JOUBERT Claudie	Présente
KUENTZ Charlotte	Excusée - Pouvoir à M. Jean-Jacques ROSTAN
LAMBOGLIA Carole	Présente
LAZARO Marie- Christine	Présente
LESBROS Rolande	Présente

LONG Bernard	Absent
LOUCHE Frédéric	Absent puis arrive et vote la Délibération n° 2 et les suivantes
MALFATTO Fabien	Présent
MARTIN Jean-Pierre	Présent
MAZET Jérôme	Présent
MEDILI Vincent	Présent
MIOULANE Louis	Présent
MOSTACHI Ginette	Présente
MOUGIN Alexandre	Excusé - Pouvoir à Mme ASSO
ODDOU Rémy	Présent
PAUCHON Olivier	Présent
PHILIP Pierre	Présent
RABOUIN Gabrielle	Présente
REYNIER Joël	Présent
ROLLAND Delphine	Présente
ROSTAN Jean-Jacques	Présent
SALERNO Rémina	Présente

Les Conseillers Communautaires présents, formant la majorité des membres en exercice.

1 - Désignation du Secrétaire de séance

Les articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent qu'au début de chacune de ses séances le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Décision :

Il est proposé de nommer Monsieur Axel BERRIAUX.

M. le Président : J'ai l'honneur de vous accueillir tout d'abord et bien évidemment de vous souhaiter la bienvenue. Je vous propose la candidature du benjamin de l'Assemblée, monsieur Axel BERRIAUX et je vous propose de la mettre aux voix pour qu'il puisse faire l'appel et ensuite je me retirerai pour que le Président, le doyen, le Président de séance puisse prendre ma place.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

M. le Président : Je laisse ma place à M. BOUTRON, Doyen de l'Assemblée.

M. BOUTRON : Bonsoir à tous. Donc maintenant, M. BERRIAUX, vous pouvez faire l'appel s'il vous plaît.

M. BERRIAUX fait l'appel.

M. BOUTRON : Avant de passer à l'ordre du jour, je vais vous parler un petit peu de science puisque c'est l'occasion. Alors, je voulais évoquer la mémoire du professeur Clair Patterson avec qui j'ai eu l'honneur de travailler au California Institute of Technology et le Caltech à Pasadena dans la banlieue de Los Angeles. Clair Patterson était un très grand scientifique à l'origine de travaux tout à fait remarquables et je vais en évoquer deux. Tout d'abord, la première détermination de l'âge de la terre. C'était là une question fondamentale aussi ancienne que l'humanité à laquelle il a répondu de manière très élégante grâce à la mesure des isotopes du plomb dans des météorites via une démarche expérimentale inédite décrite dans un article fameux publié en 1956. L'âge obtenu 4,55 plus ou moins 0,07 milliards d'années est toujours celui qui fait foi de nos jours et que l'on retrouve dans les manuels scolaires de nos enfants et collégiens et lycéens. Ensuite, il est à l'origine de la première mise en évidence d'une pollution généralisée de notre planète par le plomb. Grâce à l'analyse de ce métal dans des échantillons de neige et de glace du nord-ouest du Groenland. Avec son étudiant japonais Masayo Murzumi, il a été le premier à développer des méthodes analytiques innovantes et

ultrapropres (avec la mise au point des premières salles blanches) bien avant la microélectronique, permettant d'analyser de manière fiable les neiges et glaces polaires. Le résultat publié dans un article fameux paru en 1969, ont montré que les concentrations de plomb dans les neiges du Groenland du milieu des années 60, étaient deux fois plus élevées que celles observées dans la glace vieille de 3000 ans. Cette énorme pollution était due pour l'essentiel au formidable développement des additifs au plomb, sous la forme de plomb tétraéthyl, dans l'essence automobile et l'essence aviation à partir de 1923 comme anti-détonnant ce qui est caractérisé par ce qu'on appelle l'indice d'octane. L'histoire dit que la première vente d'essence plombée a eu lieu le 2 février 1923 à Dayton dans l'Ohio aux États-Unis. Et le slogan « mettez un tigre dans votre moteur ». Voilà le tigre. J'ai retrouvé le fameux tigre d'Esso. C'était la publicité d'Esso à l'époque. Mettez un tigre dans votre moteur. Et bien le tigre c'était le plomb. Et au maximum près de 400.000 tonnes de plomb étaient ainsi rejetées chaque année dans l'atmosphère de notre planète. Alors que les sources naturelles comme les volcans, en envoient à peu près 10.000 tonnes par an. Donc on est à 40 fois les émissions naturelles et c'est grâce à Clair Patterson que l'utilisation des additifs au plomb dans l'essence a fini par être interdite débouchant sur ce qu'on appelle le « sans plomb » de nos pompes à essence actuelles. Donc chaque fois vous prenez du carburant, que vous voyez « sans plomb 95 » ou « sans plomb 98 », c'est l'indice d'octane, vous penserez à ce grand scientifique américain Clair Patterson. Alors maintenant on va passer à l'ordre du jour. Merci. Alors bien sûr, il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur la saga de la pollution par le plomb et je me fais toujours un plaisir d'intervenir dans la demande de différents organismes ou établissements scolaires pour parler de cette formidable histoire de la pollution par le plomb. Une pollution qui d'ailleurs a commencé déjà à l'époque romaine. Donc c'était une pollution, il y a 2.000 ans, bien avant la révolution industrielle. Mais bon, je vais m'arrêter là. Donc maintenant on va passer au deuxième point à l'ordre du jour après l'élection du secrétaire de séance. C'est l'élection du Président de notre assemblée et je vous donne lecture de la délibération correspondante.

2 - Election du Président

A la suite du renouvellement intégral des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents.

En vertu de l'article L 5211-2, les dispositions relatives au Maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres du Bureau. Les membres du Conseil communautaire de l'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sont ainsi réunis pour procéder à leur élection dans les conditions définies par les articles L. 2122-1 et L. 2122-7 à L. 2122-8 du CGCT.

Afin d'être éligible aux fonctions de Président, il importe d'être élu membre du Conseil Communautaire et de réunir les conditions d'âge et de nationalité imposées par la loi.

Les élections du Président et des Vice-présidents se déroulent au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence du doyen d'âge, après l'appel de candidatures à la présidence du Conseil Communautaire, il est procédé au vote dans les conditions précitées.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-10-26-001 AP portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en date du 26 octobre 2016,

Vu les Procès-verbaux des élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2026 des communes de Gap, de Tallard, de La Saulce, de Neffes, de La Freissinouse, de Pelleautier, de Sigoyer, de Curbans, de Châteauvieux, de Jarjayes, de Lardier et Valença, de Claret, de Vitrolles, de Fouillouse, de Lettret, de Barillonnette, d'Esparron,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

Article unique : Cf procès-verbal de l'élection des membres du bureau.

M. BOUTRON : Je présente la candidature de M. Roger DIDIER. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. CORDIER :. Merci M. le Doyen. Je voudrais simplement dire deux mots si je crois l'issue du scrutin ne fait pas vraiment de doute au regard de la représentation politique de notre assemblée communautaire. Je veux simplement vous rappeler, mes chers collègues, que le prochain mandat qui s'ouvre devrait nous engager pour les 7 prochaines années. Nous ne souhaitons pas en tant qu'élus municipaux d'opposition à GAP importer le débat municipal dans l'assemblée communautaire. Simplement, j'appelle chacune et chacun d'entre vous à voter en son âme et conscience sur cette élection à la présidence de notre communauté d'agglomération. Je sais quelles peuvent être les relations parfois entre la ville centre et les communes périphériques. Je sais aussi que certains d'entre vous, nombreux, sont amenés à devenir vice-présidents, ou à avoir des délégations, à siéger au bureau de notre belle communauté d'agglomération. Malgré tout, nous sommes sur un vote à bulletin secret. Chacun est libre, chacune et chacun est libre de son choix pour le Président de cette assemblée. Et c'est tout naturellement que je vous invite à choisir le candidat, si ce n'est même la candidate la plus à même, d'incarner un état d'esprit rassembleur, de travailler à un lien sain et serein entre toutes les communes de notre communauté d'agglomération pour que chacun puisse faire un choix, en son âme et conscience. Je vous remercie.

M. BOUTRON : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Il y a une candidature, celle de M. Roger DIDIER. Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Et avant cela, je propose que deux assesseurs soient désignés pour veiller au bon déroulement de ce vote et je propose les deux conseillers les plus jeunes après le secrétaire de séance. Donc Mme Remina SALERNO et M. Dorian DEININGER. Alors je précise que l'assesseur 1 désigné ouvre les deux urnes et fait vérifier qu'elles sont bien vides. Il referme les urnes. Il valide le vote en ouvrant les trappes des deux urnes et indique à voter. Une fois l'ensemble des votes réalisés, il procédera au

dépouillement en sortant les bulletins un par un en indiquant à haute voix le nom inscrit. Il dépose ensuite le bulletin sur la table. L'assesseur 2 est chargé de comptabiliser les votes. Je demande au secrétaire de séance d'appeler les élus par quatre dans l'ordre alphabétique afin qu'ils se déplacent pour voter et pour un vote plus dynamique les quatre élus suivants dès la sortie des isolements. Alors, important, il vous est demandé d'inscrire sur le bulletin le prénom et le nom du candidat choisi. Voilà. Donc nous pouvons procéder au vote. J'appelle les deux assesseurs à venir ici vers les urnes, à vérifier que les urnes sont bien vides. Pas de problème. Les deux urnes sont bien vides. Je pense que nous pouvons commencer. Je demande au secrétaire de séance d'appeler les conseillers quatre par quatre. Vous devez passer dans l'isoloir, vous avez à votre disposition les bulletins et les enveloppes. Et ensuite nous passerons aux quatre suivants.

M. BOUTRON : Je crois que le vote est terminé donc on va procéder au dépouillement. Je vous laisse ouvrir l'urne. Est-ce qu'on a le micro ?

Mme SALERNO : Mais sinon je prends celui-là.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. DIDIER Roger: 44
- M. ARNAUD Jean-Michel : 1
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 11

M. BOUTRON : Je déclare Roger DIDIER élu Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. Et je vous félicite chaleureusement. Je vous cède la place occupée provisoirement.

M. le Président : Bien. Je vous remercie mes Chers Collègues.

M. le Président : Donc il paraît qu'il faut prendre les voix obtenues par M. Elie CORDIER. Je suppose qu'il y avait d'autres membres de l'Assemblée qui ont été nommés par le Vice-doyen. Donc je vous propose qu'on redonne le résultat final.

M. BOUTRON : Donc le résultat final est :

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. DIDIER Roger: 44
- M. CORDIER Elie : 10
- M. ARNAUD Jean-Michel : 1
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 1

M. le Président : Est-ce que c'est correct ?

M. ROHRBASSER : 2 blancs, 1 nul, 10 pour Elie CORDIER et 1 pour Jean-Michel ARNAUD.

M. le Président : Je ne prendrai pas la parole longuement, je le ferai lors d'une prochaine assemblée dans la mesure où nous avons quand même pas mal de travail à faire ce soir et en particulier l'élection de nos vice-présidents et des membres du bureau. Donc je vous propose d'ores et déjà la candidature au poste de premier

Vice-président de M. Christian HUBAUD, est-ce qu'il y a un autre candidat ? Alors on va voter le nombre de vice-présidents.

3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau

A la suite du renouvellement intégral des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

Notre assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Président.

Avant de procéder à l'élection des Vice-présidents, il convient d'en déterminer le nombre.

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le Conseil Communautaire dans la limite de 20 % de l'effectif de celui-ci.

Toutefois, le Conseil communautaire, à la majorité des deux tiers, peut par dérogation à la règle qui précède, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de quinze.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant fusion, au 1er janvier 2017, de la communauté d'agglomération de Gap en + Grand et de la communauté de communes de Tallard - Barillonnette, étendue aux communes de Claret et Curbans,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2025-10-07-00005 du 7 octobre 2025 avec pour objet le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance lors du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

Article 1 : de bien vouloir fixer le nombre de Vice-présidents à 13.

Article 2 : de fixer le nombre des autres membres du bureau à 4.

M. le Président : Je vous propose 13 vice-présidents et je mets aux voix ce nombre et quatre membres du bureau, c'est-à-dire des conseillers communautaires délégués. Bien, je mets aux voix.

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

4 - Election des vice-présidents et des autres membres du bureau

A la suite du renouvellement intégral des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à l'élection des Vice-présidents et autres membres du bureau dont le nombre a été fixé précédemment par le Conseil Communautaire.

L'élection des Vice-présidents et membres du bureau se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'appel à candidatures aux élections des Vice-présidents s'effectue sous la présidence du Président de l'Assemblée communautaire nouvellement élu.

Le mandat de l'ensemble des membres du Bureau prendra fin en même temps que celui des membres du Conseil Communautaire.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant fusion au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand et la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, étendue aux Communes de Claret et Curbans ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2025-10-07-00005 du 7 octobre 2025 avec pour objet le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance lors du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2026 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

Article unique : Cf procès-verbal de l'élection des membres du bureau.

M. le Président : Je présente à nouveau la candidature de Christian HUBAUD au poste de 1er vice-président. J'appelle bien évidemment les deux scrutateurs habituels de façon à ce qu'ils continuent leur travail. Allez-y.

M. CORDIER : Félicitations pour votre élection. Simplement nous souhaitons que la première vice-présidence puisse être une candidature féminine puisqu'il nous semble que la parité doit guider la composition de l'exécutif. Nous sommes quand même en 2026, donc c'est pour ça que je propose à tous les collègues de notre communauté d'agglomération la candidature de Sophie DELFINO, élue gapençaise.

M. le Président : Bien, nous avons deux candidats : M. Christian HUBAUD présenté par moi-même et la candidature de Mme DELFINO présentée par M. CORDIER. J'appelle les deux scrutateurs de façon à ce que les choses soient faites dans la règle et j'appelle M. BERRIAUX à faire son travail puisque c'est lui qui est également sollicité pour faire l'appel. Allez-y.

M. BERRIAUX : Merci M. le Président. M. le Président, nous pouvons procéder au dépouillement.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. HUBAUD Christian: 41
- Mme DELFINO Sophie : 12
- M. ARNAUD Jean-Michel : 1
- M. ODDOU Rémy : 1
- Bulletin blanc : 3
- Bulletin nul : 0

M. HUBAUD est proclamé 1^{er} Vice-président.

M. le Président : Bien, je vous remercie. Nous passons à l'élection du 2ème vice-président et je propose la candidature de M. Jean-Pierre MARTIN. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Oui, M. le Président, pour l'avenir de notre communauté d'agglomération, je vous propose de soutenir une candidature jeune et d'avenir en la personne d'Axel BERRIAUX.

M. le Président : Bien donc nos scrutateurs sont en place et M. BERRIAUX, je vous propose de démarrer l'appel.

M. BERRIAUX : M. le Président, nous pouvons procéder au dépouillement.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. MARTIN Jean-Pierre : 44
- M. BERRIAUX Axel : 13
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 1

M. MARTIN est proclamé 2ème Vice-président.

M. le Président : Nous passons tout de suite au 3ème vice-président. Je propose la candidature de Mme Marie-Christine LAZARO. Est-ce qu'il y a une autre ou un autre candidat ? Pas de candidat. Vous pouvez commencer à œuvrer. Allez-y M. BERRIAUX.

M. BERRIAUX : M. le Président, nous pouvons procéder au dépouillement.

- Mme LAZARO Marie-Christine : 47
- Mme JOUBERT Claudie : 1
- M. ODDOU Rémy : 1
- Bulletin blanc : 9
- Bulletin nul : 0

Mme LAZARO est proclamée 3ème Vice-présidente.

M. le Président : Nous passons tout de suite au 4ème vice-président et je propose la candidature de M. Jérôme MAZET. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Oui. Non ? Pas d'autres candidats. Donc vous pouvez faire l'appel M. BERRIAUX.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. MAZET Jérôme : 46
- M. LONG Bernard : 1
- Mme MOSTACHI Ginette : 1

- M. GAY-PARA Michel : 1
- Bulletin blanc : 9
- Bulletin nul : 0

M. MAZET est proclamé 4ème Vice-président.

M. le Président : Parfait Vous voulez bien nous rejoindre M. MAZET. Nous passons au 5ème vice-président. Je vous propose la candidature de Mme Claudie JOUBERT.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Mme JOUBERT Claudie : 41
- M. ALLEC Patrick : 1
- Mme MOSTACHI Ginette : 2
- Mme SALERNO Rémina : 1
- Bulletin blanc : 13
- Bulletin nul : 0

Mme JOUBERT est proclamée 5ème Vice-présidente.

M. le Président : Si vous en êtes d'accord, pour un petit peu accélérer les votes, on va mettre en place une deuxième urne. Pendant que le dépouillement se fera, on vous appellera pour voter dans l'autre urne et avec un nouveau vice-président ou une nouvelle vice-présidente si vous êtes d'accord bien évidemment, car à ce rythme là, nous avons déjà 2 heures de temps depuis 18 heures, donc on risque de finir assez tard. Bien évidemment. Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Parfait. Nous mettons en place. Il me faut deux scrutateurs. Mélissa FOULQUE et Elie CORDIER. Il ne veut pas, donc un autre, Solène FOREST, et on appelle sur l'autre urne pour le 6ème vice-président. Je propose la candidature de M. Rémi COSTORIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Nous proposons la candidature de M. Jean-Jacques ROSTAN.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. COSTORIER : 45
- M. GAY PARA Michel : 1
- M. ROSTAN Jean-Jacques : 10
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 0

M. le Président : M. Rémi COSTORIER est élu 6ème vice-président. Donc vous pouvez faire l'appel M. BERRIAUX pour la deuxième urne située à côté. Je propose la candidature de Jean-Louis BROCHIER pour le 7ème vice-président. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Oui. Pour apporter un peu de diversité dans l'exécutif, je propose la candidature de M. Jean-Pierre BRIARD.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. BROCHIER Jean-Louis : 42
- M. BRIARD Jean-Pierre : 11
- M. LOUCHE Frédéric : 1
- Bulletin blanc : 3

- Bulletin nul : 1

M. le Président : M. Jean-Louis BROCHIER est élu 7ème vice-Président. Et je propose, si tout est en ordre, de relancer pour le 8ème vice-président. Je propose la candidature de M. Roger GRIMAUD. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. DUGELAY : Je suis candidat contre M. GRIMAUD à cause de ses tergiversations et entre autres la CLECT de Fouillouse.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. GRIMAUD Roger : 31
- M. DUGELAY Denis : 26
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 1

M. le Président : M. Roger GRIMAUD est élu 8ème vice-Président. Donc nous pouvons ouvrir le vote pour le 9ème vice-président et je propose la candidature de M. Claude BOUTRON. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Oui, M. le Président. Je constate que nous en sommes à la 9ème vice-présidence. Sur les neuf premiers postes à responsabilité, nous avons 7 hommes et 2 femmes, ce qui s'éloigne assez nettement d'un exécutif paritaire et ce qui m'inquiète. Donc, en l'absence d'une autre candidature féminine parmi les autres communes de l'agglomération, je propose la candidature de Mme Claudie BOYER pour rééquilibrer l'exécutif, notamment en terme de parité.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. BOUTRON Claude : 38
- Mme BOYER Claudie : 15
- M. GRIMAUD Roger : 1
- M. LOUCHE Frédéric : 1
- Bulletin blanc : 3
- Bulletin nul : 0

M. le Président : M. Claude BOUTRON est élu 9ème vice-président. Nous pouvons relancer pour le 10ème vice-président. Je présente la candidature de M. Jean-Baptiste AILLAUD .

M. CORDIER : Alors j'ai beaucoup d'estime pour Jean-Baptiste AILLAUD qui est un excellent maire de Châteaueux et un excellent élu, mais sur 11 postes à responsabilité, ça fait désormais 9 candidatures ou élus masculins et seulement deux femmes. Donc plus les choses avancent, plus le déséquilibre, en terme de parité, s'accroît. Je trouve que cela pose un vrai problème dans la constitution de l'exécutif au niveau de l'agglomération. Donc je ne sais pas si d'autres élus souhaitent se présenter et encore une fois tout cela n'a rien de personnel contre M. AILLAUD, mais, pour des raisons de parité, je sou mets à nouveau à vos suffrages, s'il n'y a pas d'autres candidatures, la candidature de Mme Claudie BOYER.

Mme BOYER : Je souhaiterais intervenir juste avant. Alors je suis très ennuyée d'intervenir sur la candidature de M. AILLAUD que j'estime beaucoup par ailleurs. Je voulais préciser que nous en sommes à six hommes élus en tant que vice-président pour deux femmes élues en tant que vice-présidente, plus un président masculin.

Alors nous avons l'honneur d'être invités ce vendredi, demain, par M. le Sénateur à un temps d'échange avec la Sénatrice de l'Yonne sur la place des femmes dans la société. Nous tenons à remercier M. le Sénateur pour cette initiative qui nous semble essentielle. En 2020, une seule femme a été élue vice-présidente, contre 12 hommes, soit une représentativité de 7,7 %. En 2026, nous allons légèrement augmenter ce taux de représentativité. Mais je souhaite simplement attirer votre attention sur le constat suivant : la moitié de la population reste sous-représentée dans les instances politiques en 2026. L'égalité est pourtant une exigence démocratique. Merci.

M. le Président : Nous pouvons lancer l'appel, M. BERRIAUX, s'il vous plaît, pour le 10ème vice-président. Je propose donc la candidature de M. AILLAUD et de Mme BOYER présentée par M. CORDIER.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. AILLAUD Jean-Baptiste : 42
- Mme BOYER Claudie : 12
- M. DUGELAY Denis : 1
- Mme LAMBOGLIA Carole : 1
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 0

M. le Président : M. Jean-Baptiste AILLAUD est élu 10ème vice-Président. Nous pouvons passer au 11ème vice-président, je propose la candidature de Mme Solène FOREST. Il y a pas d'autres candidats ? Non.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Mme FOREST Solène : 40
- Mme CLERC Johanna : 2
- Mme ASSO Catherine : 2
- Mme MOSTACHI Ginette : 3
- Bulletin blanc : 10
- Bulletin nul : 1

M. le Président : Mme Solène FOREST est élue 11ème Vice-présidente. Nous passons à la 12ème vice-présidence et je propose la candidature de M. Gérald CHENAVIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Oui. M. le Président, je vais vous paraître un peu obsessionnel, mais je suis assez surpris que nous soyons finalement dans cette assemblée si peu nombreux à être étonnés, voire surpris encore une fois du faible nombre de femmes dans l'exécutif. Je comprends tout à fait la loyauté, la discipline de vote, la reconnaissance aussi vis-à-vis de l'obtention de vice-présidence ou de poste au bureau, cela n'empêche pas que chacune et chacun d'entre nous, les 59 élus que nous sommes dans ce conseil communautaire, nous avons aussi une responsabilité de choisir de manière libre et indépendante qui participera à l'exécutif de l'agglomération. Et encore une fois 10 hommes, 3 femmes... J'espère que le simple énoncé de ce déséquilibre est de nature à remettre en cause quelques certitudes sur le vote à venir. Comme pour M. AILLAUD, rien de personnel à l'égard de Gérald CHENAVIER et de la commune de La Freissinouse. Et ce que je vais faire n'est pas concerté à l'avance, mais puisque je ne vois pas de candidature féminine se proposer de manière supplémentaire, je propose à vos suffrages notamment la

candidature de Blandine ALLAMANNO, Maire de Curbans qui, à mon avis, mérite tout à fait d'intégrer l'exécutif de la communauté d'agglomération. Et encore une fois, je vous appelle, au-delà des consignes, au-delà de la discipline de vote, au-delà des engagements que vous avez pu prendre les uns et les autres, à réfléchir au symbole aussi que nous envoyons aux élus de nos 17 communes et plus largement à l'ensemble des Hautes-Alpes sur la répartition au sein de l'exécutif. Donc je propose la candidature de Blandine ALLAMANNO, Maire de Curbans.

M. le Président : Vous êtes d'accord Mme ALLAMANNO ?

Mme ALLAMANNO : Oui.

M. le Président : Donc je maintiens la candidature bien évidemment de Gérald CHENAVIER et nous pouvons débiter l'appel.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. CHENAVIER Gérald : 31
- Mme ALLAMANNO Blandine : 23
- M. PAUCHON Olivier : 1
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 1

M. le Président : M. Gérald CHENAVIER est élu 12ème Vice-président. Nous pouvons lancer la 13ème vice-présidence. Et je propose la candidature de M. Joël REYNIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. CORDIER : Oui. Vous imaginez bien M. le Président, qu'une candidature masculine supplémentaire, particulièrement celle de M. REYNIER, ne pourra pas recueillir notre approbation, ni soutien. Donc je propose, si elle en est d'accord évidemment, la candidature de Mme Sophie DESCHAMPS, 1ère adjointe de la commune de Sigoyer.

M. le Président : Vous êtes d'accord Madame ? Parfait. Bien moi je maintiens ma candidature et toute la confiance à M. Joël REYNIER.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. REYNIER Joël : 34
- M. LOUCHE Frédéric : 1
- Mme DESCHAMPS Sophie : 20
- Bulletin blanc : 2
- Bulletin nul : 1

M. le Président : M. Joël REYNIER est élu 13ème vice-Président. Nous passons maintenant aux membres du bureau avec les conseillers communautaires délégués. Je propose la candidature, pour le premier conseiller communautaire délégué, de Mme Nina AMAR CAL.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Mme AMAR CAL Nina : 44
- Mme ALLAMANNO Blandine : 1
- Bulletin blanc : 12
- Bulletin nul : 1

Mme AMAR CAL est élue 1ère conseillère communautaire déléguée.

M. le Président : Nous passons au 2ème conseiller communautaire délégué. Je propose la candidature de M. Patrick ALLEC, Maire d'Esparron. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Mme DELFINO : Bonsoir M. le Maire. Sur les 13 vice-présidences, nous avons seulement 3 femmes. Il s'agit de symbole bien entendu, mais pas seulement. Il a fallu beaucoup de volonté et de courage à nos prédécesseurs pour que l'on arrive à la parité sur la plupart des élections. Je propose donc que chacune et chacun choisisse une candidate femme dans l'assemblée et ait la volonté de montrer que même à Gap, on peut s'engager pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en politique. Je vous remercie.

M. le Président : Donc nous pouvons commencer l'appel.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. ALLEC Patrick : 42
- Mme ALLAMANNO Blandine : 2
- Mme BOYER Claudie : 3
- Mme DELFINO Sophie : 4
- Mme KUENTZ Charlotte : 1
- M. LOUCHE Frédéric : 1
- M. MIOULANE Louis : 1
- Mme SALERNO Rémina : 1
- Bulletin blanc : 3
- Bulletin nul : 0

M. le Président : Donc je déclare élu M. Patrick ALLEC comme 2ème conseiller communautaire délégué, membre du bureau. Nous pouvons commencer le vote pour le 3ème conseiller communautaire délégué et je propose la candidature de Mme Ginette MOSTACHI. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ? Donc vous pouvez commencer l'appel.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Mme MOSTACHI Ginette : 44
- Mme DESCHAMPS Sophie : 1
- Mme COMBE Sandrine : 1
- Bulletin blanc : 9
- Bulletin nul : 2
- Sans participation : 1

Mme MOSTACHI est élue 3ème conseillère communautaire déléguée.

M. le Président : Nous passons au 4ème conseiller communautaire délégué, membre du bureau. Je propose la candidature de M. Serge AYACHE. Est-ce qu'il y a un autre candidat ?

M. CORDIER : M. le Président, une dernière intervention ce soir pour annoncer que nous allons soutenir la candidature de M. Serge AYACHE qui je crois est un profil particulièrement consensuel et je lui souhaite la plus belle élection possible.

Simplement pour vous faire part de mon étonnement ce soir quant à l'absence de réaction sur le sujet que nous avons soulevé tout au long de la soirée puisque nous allons conclure un bureau et un exécutif avec 13 hommes et 5 femmes. Pourtant, je connais vos engagements individuels nombreux en faveur de la parité dans cette assemblée. M. le Sénateur, je sais notamment que vous avez défendu avec ferveur la loi sur la parité dans les conseils municipaux. Pourquoi ne pas aussi pousser la logique au sein des conseils communautaires ? Pour terminer, je voudrais saluer les excellents scores notamment de Mme ALLAMANNO, de Mme DESCHAMPS également et je note avec plaisir que la Vice-présidente la mieux élue de notre assemblée est Mme Marie-Christine LAZARO. Donc je conclurai en réitérant et réaffirmant notre soutien à la candidature de Serge AYACHE.

M. ARNAUD : Excusez-moi, je cherche un micro. Je voulais simplement, parce que M. CORDIER m'y invite, dire un mot sur les problématiques de parité dans les exécutifs intercommunaux, au-delà de la situation que nous vivons ce soir pour notre propre intercommunalité, la difficulté, probablement, il faudra que nous y travaillions ensemble, mais au-delà de la gestion de notre intercommunalité de proximité, la situation est assez simple en fait. Nous avons essentiellement, on peut le regretter et c'est ainsi, c'est le choix de nos concitoyens, des maires, notamment en zone rurale, qui sont des hommes, des maires en situation d'être à la tête d'une commune rurale dont la représentation est bien souvent unique, une seule personne. Donc la difficulté pour celles et ceux qui envoient une, deux ou trois personnes, a fortiori une seule, dans un ensemble exécutif, soit aller chercher le délégué qu'ils n'ont pas, puisqu'ils sont délégués uniques, ou de considérer, que c'est normal parce qu'elles ont élu un homme à leur tête, doivent être représentées par d'autres. Donc c'est ça le vrai sujet. Et je pense qu'au vu de ce que l'on voit ce soir d'ailleurs, des pistes peuvent exister pour travailler à une montée en puissance dans tous les cas d'une mixité meilleure qu'elle n'est aujourd'hui. À défaut de parité, on a un mode de scrutin uninominal. Chacun peut imaginer, comme on fait dans nos conseils municipaux, des scrutins de listes, y compris pour l'exécutif qui permettrait probablement d'ouvrir davantage le spectre. Et dernière observation, puisque on ne va pas débattre de ces sujets très sérieux. On aura l'occasion d'échanger demain pour celles et ceux qui feront l'effort, ou qui ont la possibilité de se libérer à la rencontre de la Présidente Dominique VERIEN, Présidente de la délégation des droits des femmes, égalité femme-homme du Sénat. Avoir un scrutin de liste nous permettrait d'avancer, mais on a quand même des avancées, puisque tous nos conseils municipaux sont aujourd'hui paritaires. Et donc vous avez eu, M. CORDIER, la délicatesse de rappeler que Tallard a à sa tête une femme, elle est dans l'exécutif. Ça aurait pu être d'ailleurs quelqu'un d'autre de Tallard dans l'exécutif. C'est Mme le Maire, elle a accepté. On en est heureux. Voilà, il faut laisser un peu du temps au temps, mais je pense que ce souci d'avoir plus de femmes dans les exécutifs, dans le délibératif, est évidemment quelque chose de positif et il faudra que nous y travaillions tous ensemble et ça demande un peu de temps. Voilà, donc je prends acte de vos observations. Je voulais quand même ne pas rester totalement silencieux après les deux trois appels du pied qui ont été formulés par certains d'entre vous durant cette réunion du conseil d'agglomération. Je félicite évidemment les dames premièrement desquelles la maire de Tallard, 3ème Vice-présidente et toutes celles et ceux qui contribueront au bon fonctionnement de notre agglomération. La parité, ce n'est pas simplement lors de l'élection d'un bureau, c'est aussi dans la façon d'être et dans la façon dont on se comporte les uns envers les autres tout au long de nos travaux à venir. Et j'espère que ce sera dans ce sens-là aussi que nous progresserons tous ensemble pour qu'on s'écoute mieux et

qu'on s'entende mieux au sein de l'agglomération et des instances que nous formerons à l'occasion de ce travail pour les six prochaines années. Je vous remercie.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- M. AYACHE Serge : 45
- Mme ALLAMANNO Blandine : 3
- M. GAY-PARA Michel : 1
- M. ODDOU Rémy : 1
- Bulletin blanc : 7
- Bulletin nul : 1

M. le Président : Je déclare élu M. Serge AYACHE comme 4ème membre du bureau de conseiller communautaire délégué. Je vous propose maintenant, comme cela doit être fait, de vous lire les quelques pages que je vais synthétiser de la charte de l'élu local.

5 - Installation du Conseil communautaire - Lecture de la charte de l'élu local par le Président

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Le Président donne lecture.

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil prend acte.

M. le Président : Voilà, je vous propose comme cela nous est demandé chaque fois que nous devons prendre acte, de prendre acte par un vote. Je mets aux voix cette charte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE

M. le Président : Je vous remercie. Je vous propose de passer un petit temps de convivialité à côté de notre salle et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée avec tous mes remerciements.

L'ensemble de la séance du Conseil Communautaire a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de l'Agglomération.

Le Président de Séance

Le Secrétaire de Séance

Roger DIDIER

Axel BERRIAUX

DÉPARTEMENT

05

ARRONDISSEMENT

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

59

Nombre de conseillers en exercice

59

EPCI :

Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard - BriançonnaisÉlection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt dix, le dix du mois de
août
à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de
l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil
syndical de Gap-Tallard Briançonnais

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par
case) :

AILLAUD Jean Baptiste	COMBET Sandrine	LOUCHE Frédéric
ALLAMANHO Blondine	CORBIER Elie	MAFATTO Fabien
AUEC Patrick	COSTONIER Remi	MARTIN Jean-Pierre
AMAR CAL Hina	DEMINIER Damien	MAET Jérôme
AMIEL Muselle	DELFINO Sophie	MEILLI VINCENT
ARHAUD Jean Michel	DESCHAMPS Sophie	FIOLANTE Louis
ASSO Catherine	DIGIER Roger	MOSTACHI Grette
AYACHE Serge	DUCELA Denis	ODDOR Remy
BAND Fernand	EYRAUD YAGGAUB Wilfride	PAUCHON Olivier
BERNARD Françoise	FOREST Solene	PHILIP Pierre
BERRIAUX Axel	FOULQUE Helissa	RABOUILH Gabrielle
BOIVIN Eric	GARNIER Mikail	REYNIER Joël
BONNAMEL Guy	GAUPARA Michel	ROUATIN Delphine
BONICA Géraud	GLITAUD Roger	ROSTAN Jean Jacques
BOUTRON Claude	GUIDONE Christophe	SAVERNO Remine
BOYER Claudie	HUBAUD Christian	ZAR Céline
BRIAND Jean Pierre	JOUBERT Claudie	
BROCHIER Jean Louis	LAMBORGIA Carole	
CHEHAVIER Géraud	MAZARD Marie Christine	
CLERC Johanna	LESBROS Nolade	

Absents¹ :

KUENTZ Charlotte excuse pour J.J. ROSTAN
LOUG Bernard Absent
HOUCHE Alexandre excuse pour Catherine ASSO

1 Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roger Di Diel président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Axel BERRIAUX a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Claude BOUTRON reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 58 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Remina SALERNO, M. Dorian DEITINGER, Mme Felissa FOULQUE, Mme Solène FOREST

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	<u>0</u>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	<u>58</u>
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	<u>9</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	<u>1</u>
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	<u>55</u>
f. Majorité absolue ²	<u>28</u>

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARNAUD Jean Michel	1	Un
CORBIER Eue	10	Dix
DIDIER Roger	44	Quarante quatre

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. ROGER DIDIER a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. ROGER DIDIER élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 13 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à 4 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 55
- f. Majorité absolue 4..... 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARNAUD Jean-Michel	<u>1</u>	<u>Un</u>
DELEHÔ Sophie	<u>12</u>	<u>Doize</u>
HUBAUD Christian	<u>41</u>	<u>Quarante et un</u>
ODDOU Remy	<u>1</u>	<u>Un</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

M Christian HUBAUD -5 a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 57
- f. Majorité absolue 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BERRIAUX Axel</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
<u>MARTIN Jean Pierre</u>	<u>44</u>	<u>Quarante quatre</u>
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Jean Pierre MARTIN a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 49
- f. Majorité absolue 4..... 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TOUBERT Claudie	1	Un
LAZARO Marie Christine	47	Quarante sept
BOUQUET Remy	1	Un

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- e. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. me Marie Christine LAZARO a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

-7

f. Majorité absolue 4.....

49
25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAY PARA Michèle	1	un
LONG Bernard	1	un
HAZET Jérôme	46	quarante six
HOSTACHI Gnette	1	un

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Jérôme HAZET a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

f. Majorité absolue 4.....

0
58
13
0
45
23

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUEC Patrick	1	Un
TOUBERT Claudie	41	Quarante et un
MOSTACH Ginette	2	Deux
SALERNO Remina	1	Un

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M^{me} Claudie TOUBERT a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 21
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 56
- f. Majorité absolue 4..... 29

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTORIEL Rémi	45	Quarante cinq
GAY PARA Michel	1	Un
ROSTAN Jean Jacques	10	Dix

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Rémi COSTORIEL a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIARD Jean Jacques	11	Onze
BROCHIER Jean Louis	62	quatre-vingt-deux
LOUCHE Frédéric	1	Un

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Jean Louis Brochier a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

0
58
0
1
57
29

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUCELAY Denis	26	Vingt six
GRIMAUD Roger	31	Trente et un

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Roger GRIMAUD a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

0
58
3
0
55
28

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUTRON Claude	38	Trente huit
BOYER Claudie	15	Quinze
GRIMAUD Roger	1	Un
LOUCHE Frédéric	1	Un

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Claude BOUTRON a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

0
58
9
0
56
29

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUARD Jean-Baptiste	42	quarante deux
BOYER Coasme	12	doize
DUGELAY Denis	1	un
LARBOQUIA Carole	1	un

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président.

M. AUARD Jean-Baptiste a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Election du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

0
58
10
1
47
24

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ASSO Catherine	2	Deux
CLERC Johanna	2	Deux
FOREST Solène	40	Quarante
POSTACH GINETTE	3	Trois

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M. me Solène FOREST a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 55
- f. Majorité absolue 4..... 28

²⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLAMANNO Blodine	23	Vingt trois
CHEVAVIER Gerard	31	Trente et un
PACHON Olivier	1	Un
.....		
.....		
.....		

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M GERALD CHEVAVIER a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

0
58
2
1
55
28

²⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESCHAMPS Sophie	20	Vingt
LOUCHE Frédéric	1	Un
REYNIER Joël	34	Trente quatre

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.13.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M JOËL REYNIER a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

²⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Election du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

³¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

M a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Election du membre du bureau n° 1

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

0
58
12
1
45

³³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALAMANTO Blondine	1	Un
AMAR CAL Hina	44	Quarante quatre
.....		
.....		
.....		

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n° 1

M. me Hina AMAR CAL a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.16. Élection du membre du bureau n° 2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 55
- f. Majorité absolue 4..... 28

³⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

MIOULANE LOUIS
SALERNO Remina

1
20

Un
Un

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALAMANHO Bladine	2	Deux
AUEC Patrick	42	Quarante deux
BOYER Claudie	3	Trois
DELEHO Sophie	4	Quatre
KUENTZ Charlotte	1	Un
LOUCHE Frédéric	1	Un

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n° 2

M. Patrick AUEC a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.16. Élection du membre du bureau n° 3

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

1
57
9
2
46
24

³⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COMBE Sandrine	1	Un
DESCHAMPS Sophie	1	Un
HOSTACHI GINETTE	44	quarante quatre

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n° ³

M. me GINETTE HOSTACHI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.16. Élection du membre du bureau n° ⁴

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

0
58
7
1
50
26

³⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALAMANO Blondine	3	Trois
AYACHE Serge	45	Quarante cinq
GAY PARA Michel	1	Un
ODAOU Remy	1	Un

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n° 4

M. Serge AYACHE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁴³

⁴¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

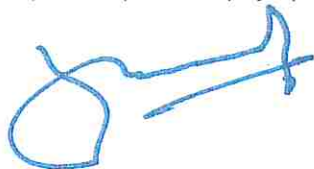
⁴³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le seize avril 2026, à 22 heures, 30

minutes, en double exemplaire ⁴⁴ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



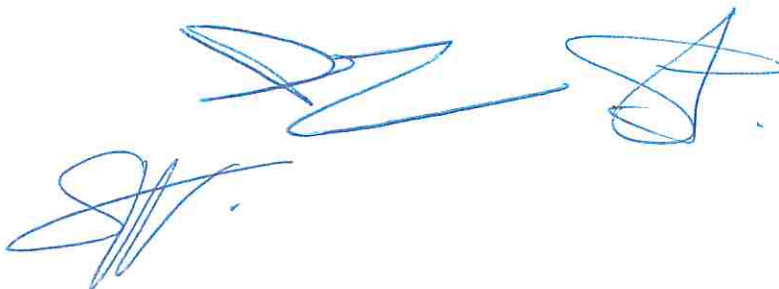
Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



⁴⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	DIDIER Roger	22/01/1951	Président	44
M.	HUBAUD Christian	04/04/1964	1er Vice-Président	41
M.	MARTIN Jean-Pierre	15/05/1950	2ème Vice-Président	44
Mme	LAZARO Marie-Christine	28/09/1960	3ème Vice-Président	47
M.	MAZET Jérôme	30/07/1973	4ème Vice-Président	46
Mme	JOUBERT Claudie	14/01/1959	5ème Vice-Président	41
M.	COSTORIER Rémi	11/10/1959	6ème Vice-Président	45
M.	BROCHIER Jean-Louis	18/03/1961	7ème Vice-Président	42
M.	GRIMAUD Roger	13/09/1949	8ème Vice-Président	31
M.	BOUTRON Claude	26/06/1947	9ème Vice-Président	38
M.	AILLAUD Jean-Baptiste	04/10/1973	10ème Vice-Président	42
Mme	FOREST Solène	06/09/1993	11ème Vice-Président	40
M.	CHENAVIER Gérald	17/09/1977	12ème Vice-Président	31
M.	REYNIER Joël	08/05/1964	13ème Vice-Président	34
Mme	AMAR CAL Nina	15/10/1979	Membre du bureau n°1	44
M.	ALLEC Patrick	03/10/1966	Membre du bureau n°2	42
Mme	MOSTACHI Ginette	24/10/1958	Membre du bureau n°3	44
M.	AYACHE Serge	15/03/1953	Membre du bureau n°4	45

¹ Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

